

Cochez la ou les réponses justes :

1/ Le monoxyde de carbone:

- a) est responsable d'intoxications pouvant entraîner le décès.
- b) est responsable d'intoxications pouvant entraîner des séquelles irréversibles.
- c) a tendance à envahir tout l'espace.
- d) est produit lors de la combustion incomplète de matières carbonées organiques.
- e) résulte de la combustion complète de matières carbonées organiques.

2/ Le CO est un gaz asphyxiant

- a) incolore.
- b) Inodore.
- c) Irritant.
- d) soluble dans l'eau.
- e) de densité supérieure à celle de l'air.

3/ L'intoxication au CO, de la femme enceinte :

- a) est extrêmement grave en raison du manque de parallélisme stricte entre l'état clinique de la mère et du fœtus.
- b) peut entraîner la mort fœtale.
- c) peut entraîner des malformations fœtales.
- d) peut entraîner des retards intellectuels.
- e) doit faire l'objet d'une surveillance particulièrement attentive.

4/ Le diagnostic d'intoxication mortelle au CO :

- a) est difficile.
- b) peut être évoqué si le cadavre est trouvé à côté d'un chauffage à gaz ou une cheminée dans une pièce non aérée.
- c) est certain devant une coloration rouge carmin des muqueuses, du sang et des muscles à l'autopsie.
- d) peut être évoqué devant une odeur douceâtre du contenu gastrique.
- e) est certain devant une HBCO > 66% à l'examen toxicologique.

5/ La détermination de l'origine humaine ou animale des ossements :

- a) est aisée dans le cas de squelettes plus ou moins entiers et peu détériorés.
- b) nécessite, dans certains cas, le recours au calcul de l'indice médullaire (I).
- c) nécessite, dans certains cas, le recours au calcul de la densité et du diamètre des canaux de Havers.
- d) peut nécessiter le recours aux techniques d'identification génétique.
- e) peut nécessiter le recours aux examens toxicologiques.

6/ Les empreintes digitales :

- a) sont des indicateurs d'identité fiables.
- b) sont uniques.
- c) ne changent qu'après la mort.
- d) changent après une légère blessure.
- e) peuvent être classifiées, identifiées, enregistrées et réutiliser à des fins de comparaison.

7/ L'ADN :

- a) constitue une source sûre de matériel utilisé aux fins d'identification.
- b) est unique à chaque individu (à l'exception des vrais jumeaux).
- c) peut être analysée sur des restes humains.
- d) peut être analysée lorsque la décomposition est avancée.
- e) doit être prélevé dans des conditions les plus stériles possibles.

8/ La reconstruction faciale :

- a) se fait par comparaison du squelette crânio-facial avec la photographie d'une personne disparue.
- b) est la restauration faciale.
- c) est une méthode intéressant le crâne complètement dépourvu des parties molles.
- d) peut s'orienter par le moulage en fonction des critères d'épaisseurs connues des régions traitées.
- e) peut se faire par l'utilisation de logiciels informatiques.

9/ **sont** considérés phénomènes cadavériques :

- a) le refroidissement.
  - b) les lividités.
  - c) la rigidité.
  - d) l'abolition des réflexes ostéotendineux.
  - e) l'absence des réflexes protomoteurs.
- 10/ l'élément le plus facile à évaluer la détermination du moment de la mort est :
- a) la lividité.
  - b) la déshydratation.
  - c) la putréfaction.
  - d) la température rectale.
  - e) la rigidité.
- 11/ le sillon cervical en cas de pendaison est habituellement :
- a) horizontal.
  - b) oblique.
  - c) complet.
  - d) bas situé.
  - e) haut situé.
- 12/ l'examen nécroscopique d'un noyé frais montre :
- a) une hypertonie des globes oculaires.
  - b) des incrustations calcaires au niveau des cuisses.
  - c) un aspect lavé des viscères.
  - d) un champignon de mousse bucco-nasal.
  - e) une cyanose du visage.
- 13/ la déclaration de la maltraitance des enfants par les médecins est :
- a) facultative.
  - b) obligatoire
  - c) une dérogation légale au secret médical.
  - d) une violation du secret médical.
  - e) conditionnée par l'autorisation du directeur de l'établissement.
- 14/ l'aspect général de l'enfant victime de maltraitance :
- a) un retard psychomoteur : marche-parole.
  - b) un enfant mal vêtu avec des lésions de grattage surinfectées.
  - c) un retard statur pondéral proportionnel à la durée de privation.
  - d) un syndrome de SILVERMAN.
  - e) un syndrome de bébé secoué fait d'hématome sous dural et hémorragie rétinienne.
- 15/ La mort subite est définie comme étant :
- a) une mort instantanée.
  - b) une mort soudaine.
  - c) une mort prévisible.
  - d) une mort inattendue.
  - e) une mort spécifique de l'adulte.
- 16/ La mort subite inexplicée du nourrisson
- a) est rare (03 pour cent).
  - b) est fréquente (30 pour cent).
  - c) l'autopsie retrouve très souvent la cause de la mort.
  - d) l'autopsie ne retrouve pas la cause de la mort.
  - e) est due à la position couchée sur le dos durant le sommeil.
- 17/ L'avortement criminel est :
- a) l'expulsion volontaire du produit de conception.
  - b) l'expulsion spontanée du produit de conception.
  - c) l'expulsion thérapeutique du produit de conception.
  - d) l'expulsion clandestine du produit de conception.
  - e) est un crime contre les familles et les bonnes mœurs.
- 18/ L'interruption thérapeutique de la grossesse est :
- a) effectuée quel que soit l'âge de la grossesse.
  - b) une mesure indispensable pour sauver la vie de la mère en danger.
  - c) effectuée après un avis donné à l'autorité administrative.
  - d) effectuée par un médecin ou un chirurgien.
  - e) effectuée par un médecin ou une sage-femme.



- 19/ Parmi les complications de l'avortement criminel on retrouve :
- a) la mort subite par inhibition.
  - b) le choc hémorragique.
  - c) la péritonite par perforation utérine.
  - d) le tétanos.
  - e) la mort rapide par embolie graisseuse.
- 20/ En pathogénie du syndrome asphyxique, sont classés dans l'anoxie de ventilation :
- a) la Compression mécanique des voies respiratoires.
  - b) l'insuffisance cardiaque.
  - c) les Troubles de la dynamique respiratoire.
  - d) la Baisse de la pression de l'O<sub>2</sub> dans l'air ambiant.
  - e) les hémorragies.
- 21/ En médecine légale, Les suffocations englobent :
- a) la strangulation.
  - b) la pendaison.
  - c) l'enlèvement.
  - d) l'enfouissement.
- 22/ L'infanticide est constitué quand :
- a) la victime est un nouveau-né.
  - b) la victime est un mort-né.
  - c) le nouveau-né a vécu.
  - d) le nouveau-né n'a pas vécu.
  - e) la mort est entraînée volontairement.
- 23/ Ces éléments constituent des signes de maturité d'un nouveau-né :
- a) une peau ferme, élastique.
  - b) la Présence du point d'ossification de Béclard.
  - c) une taille moyenne de 40 cm.
  - d) un Poids moyen de 03 kg.
  - e) une taille moyenne 50 cm.
- 24/ lors de l'expertise médico-légale d'un infanticide, les preuves de vitalité d'un nouveau-né peuvent être :
- a) des poumons denses, lisses, de consistance charnue, de couleur lilas foncé.
  - b) des docimasies hydrostatiques positives dans les quatre temps.
  - c) des docimasies hydrostatiques positives dans seulement deux temps.
  - d) des poumons légers, de couleur violine ou bleuâtre, crépitent à la palpation.
  - e) des docimasies hydrostatiques négatives.
- 25/ La loi n°04-18 du 25 décembre 2004 repose sur :
- a) cinq axes.
  - b) la normalisation de l'usage.
  - c) l'alternative de soins à la sanction.
  - d) la répression non sévère du trafic et de ses profits.
  - e) l'interdiction relative de la publicité pour l'usage et le trafic des stupéfiants.
- 26/ Quelles informations allez-vous rechercher lors de l'anamnèse médicale d'une victime de viol ?
- a) sérologies antérieures.
  - b) date des dernières règles.
  - c) date du dernier rapport consenti avant l'agression.
  - d) contraception en cours.
  - e) grossesse antérieure.
- 27/ En faveur d'une pédérastie chronique:
- a) la déformation infundibuliforme de l'anus.
  - b) un prolongement des plis radiés de l'anus.
  - c) l'incontinence plus au moins complète des matières fécales.
  - d) la présence des condylomes anaux.
  - e) la présence de vitiligo périanal.
- 28/ L'examen d'une victime de viol s'effectue:
- a) en présence d'une tierce personne.
  - b) souvent sous réquisition.
  - c) après nettoyage de la région génitale pour bien visualiser les lésions récentes.
  - d) dans une salle d'examen gynécologique, dans le calme et la discrétion.
  - e) avec l'accord de la victime.

bonne réponse est juste

29/ Lors de l'examen d'une victime de violence sexuelle, quels sont les objectifs principaux du bilan

complémentaire:

- a) dépistage des maladies sexuellement transmissibles.
- b) dépistage du cancer du col.
- c) la recherche de substance psychoactive.
- d) dépistage d'une grossesse.
- e) l'identification de l'agresseur.

30/ l'orifice de sortie d'un projectile d'arme à feu :

- a) est inconstant.
- b) est constant.
- c) est plus grand que l'orifice d'entrée.
- d) est plus petit que l'orifice d'entrée.
- e) est généralement de forme irrégulière.

Cas clinique n°01 :

Vous êtes médecin gynécologue dans votre cabinet et vous recevez une patiente âgée de 17 ans qui a consulté pour la notion de retard des règles de 02 mois (aménorrhée secondaire de 02 mois).

A l'interrogatoire la patiente déclare qu'elle a été victime des coups et blessures volontaires par son ami âgé de 25 ans suite à sa connaissance de cette aménorrhée.

A l'examen gynécologique et obstétrical, vous constatez des signes cliniques et échographiques en faveur d'une grossesse évolutive dont l'âge biométrique correspond à l'âge gestationnel.

31/ Quelle est votre conduite à tenir ?

- a) rassurer la patiente sur l'état de fœtus.
- b) proposer à la victime un éventuel avortement médical au sein de votre cabinet.
- c) faire un examen somatique complet et rédiger un Certificat Descriptif Initial.
- d) déclarer la victime aux autorités.
- e) donner à la patiente un rendez-vous après 03 mois pour le suivi de sa grossesse.

Après un examen somatique, vous constatez la présence de lésions de violence à type de :

- multiples ecchymoses de couleur rouge, bleuâtre, linéaires allant de 10 cm x 02 cm jusqu'à 20 cm x 02 cm de dimension au niveau de la région dorsale et lombaire.

- une plaie linéaire à bords réguliers de 10 cm de long, au niveau de la face postérieure du 1/3 moyen de l'avant-bras droit.

32/ selon votre constatation et votre description, l'agent causal est :

- a) un agent contondant ;
- b) un agent piquant ;
- c) un agent tranchant ;
- d) un agent tranchant et contondant ;
- e) un agent corrosif.

33/ les faits commis contre cette patiente sont qualifiés comme :

- a) une contravention.
- b) un délit.
- c) des faits simples.
- d) ne peut être qualifié qu'après la fixation de l'ITT par le médecin légiste.
- e) seul le juge est habilité de qualifier ces faits.

34/ la patiente a été ramenée par les éléments de la police judiciaire sur réquisition chez un médecin légiste pour :

- a) un rapport médico-légal destiné à la justice.
- b) un certificat descriptif initial.
- c) une prise en charge psychologique.
- d) une prise en charge thérapeutique.
- e) un traitement préventif antirétroviral.

35/ cette réquisition :

- a) est une demande émanant d'un particulier.
- b) est un ordre d'une autorité judiciaire.
- c) est une urgence.
- d) la réponse à la réquisition est facultative.
- e) est toujours orale.

Cas clinique n°02 :

Vous êtes requis nominativement par une autorité judiciaire pour une levée de corps et un constat de décès sur une personne de sexe féminin âgée de 20 ans, découverte morte à l'intérieur d'une maison en construction.



36/ qu'est-ce que vous faites au début :

- a) bien lire toute la réquisition.
- b) appeler le médecin légiste.
- c) vous refusez en disant que vous ne pouvez pas quitter votre poste de travail encore moins la nuit.
- d) vous n'hésitez pas à répondre à la mission.
- e) vous désignez un autre médecin.

37/ Les lividités cadavériques sont étendues, fixes et ne disparaissent pas à la vitro pression. Le moment de la mort est estimé à :

- a) 02 heures.
- a) 06 heures
- b) 10 heures.
- c) 16 heures.
- d) 24 heures.

38/ l'examen du cou montre la présence d'ecchymoses des faces antérieure et latérales du cou. Cet aspect fait évoquer :

- a) une mort naturelle.
- b) une mort violente par pendaison.
- c) une mort violente par strangulation au lien.
- d) une mort violente par strangulation à la main.
- e) une mort suicidaire par intoxication médicamenteuse.

39/ devant ce cas précis vous faites la ou les propositions suivante(s) au procureur de la république :

- a) il s'agit d'une mort naturelle.
- b) il s'agit d'une mort accidentelle.
- c) il s'agit d'une mort qui pose un problème médico-légal.
- d) il s'agit d'une mort qui ne pose pas de problème médico-légal.
- e) il s'agit d'une mort suspecte dont la cause nécessite la pratique d'une autopsie.

40/ devant ces différents tableaux, la thèse la plus probable est :

- a) une chute accidentelle et mortelle dans les escaliers, suivie d'un traumatisme violent du bassin.
- b) un accouchement suivi d'une hémorragie génitale importante et mortelle.
- c) un avortement criminel et mortel par intoxication médicamenteuse massive.
- d) une strangulation à la main suivie d'un viol.
- e) un viol suivi d'une strangulation à la main.

\*\*\* BON COURAGE \*\*\*



**Département de Médecine de Constantine-Epreuve de  
Médecine légale-A6-R3-(théorie+pratique) RE  
le14-11-2019**

Date de l'épreuve : 28/10/2019

Page 1/1

Corrigé Type

Barème par question : 0.500000

N°	Rép./Alternatives 1&2		
1	ABCD		
2	AB		
3	ABCDE		
4	ABE		
5	ABCD		
6	ABE		
7	ABCDE		
8	CDE		
9	ABC		
10	D		
11	BE		
12	ACDE		
13	BC		
14	ABDE		
15	BD		
16	BD		
17	ADE		
18	ABCD		
19	ABCD		
20	ACD		
21	CD	C	D
22	ACE		
23	ABDE		
24	BD		
25	C		
26	ABCDE		
27	ACD		
28	ABDE		
29	ACDE	ADE	
30	ACE		
31	CDE	CD	ACDE
32	AC		
33	E		
34	A		
35	BC		

N°	Rép./Alternatives 1&2		
36	AD		
37	DE	E	D
38	D		
39	CE	C	
40	E		

*Handwritten signature and scribbles in blue ink.*